

62

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

ET D'APICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XIX^e Volume.
N^o 2. — Février 1901.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SENLIS
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE
place de l'Hôtel-de-Ville.

1901

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruïet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild. — M. Tassin. — M. Deslandes père. — M. Delamotte. — M. Demachy. — M. Albert Menier. — M. Lecoq Doménil. — M. Testard.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. Jassemmin, secrétaire-général. — M. Morel, vice président.

BUREAU CENTRAL

Président : M. Thirion. — Vice-Présidents : MM. Vantroys, Montigny et Audigier. — Secrétaire-Général : M. Mourat-Appert. — Secrétaire-Général-Adjoint : M. Lejay. — Secrétaire : M. Lestocart. — Secrétaire pour l'Apiculture : M. Hardret. — Trésorier : M. Choquet (Jules). — Trésorier-Adjoint : M. Vaillant. — Bibliothécaire-Archiviste : M. Cavaillier. — Conservateur du Matériel : M. Tirlot.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Berger, Billion, Bordier, Camus, Carreau, Chéret, Delmont, Deslandes fils, Leroux, Pecquet, Vaudier, Vibert.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — Président : M. Roblin. Vice-Président : M. Doucet. Secrétaire : M. Caron. Vice-Secrétaire : M. Defrocourt. Délégué : M. Pascon.

CHANTILLY. — Présid. d'honneur : M. Vallon. Présid. : M. Guilleminot. Vice-Présid. : MM. Masson et Béry. Secrét. : M. Mismacq. Vice-Secr. : M. Camille Lozet. Trésorier : M. Debacq. Délégués : MM. Lecourbe et Ramus.

CREIL. — Président : M. Vice-Prés. : MM. Coquatrix et Pichon. Secrétaire : M. A. Thuillot. Vice-Secrétaire : M. E. Thuillot. Trésorier : Délégué : M. Grouas.

CREPY-EN-VALOIS. — Président : M. Chopinet. V.-Présidents : M. P. tit Trésorier : M. Legros. Secrétaire : M. Francolin. Vice-Secrétaire : M. Fasquelle. Délégué : M. Ducro.

GOUVIEUX (Sous-Section). — Président : M. Vice-Présidents : MM. et Chapon. Secrétaire : M. Sylvain Berger. Délégués : MM. et Bex.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN. — Président : M. Valadon. V.-Prés. : MM. Hardy et Delépine. Secrétaire : M. Grélez père. Vice-Secrétaire : M. Lebrun. Trésorier : M. Lefebvre. Délégués : MM. Garnotel et Bellot.

PONT-SAINTE-MAXENCE. — Président : M. Celer. V.-Présid. : MM. Bouffet et Brassart. Secrétaire : M. Vinat. Vice-Secrétaire : M. Hennequin (Edmond). Trésorier : M. Délégué : M. Gosnat.

Société d'Horticulture et d'Apiculture de l'arrondissement de Senlis,

Subventionnée par le Gouvernement de la République.

SECTION DE PONT-SAINTE-MAXENCE

VINGTIÈME EXPOSITION

DE

**Légumes, Fruits, Fleurs coupées,
Plantes en pots, de serre chaude ou tempérée,
d'orangerie ou de pleine terre,
et d'Instruments nouveaux ou perfectionnés
utiles à l'Horticulture et à l'Apiculture,**

QUI AURA LIEU A PONT-SAINTE-MAXENCE

CONCURREMMENT AVEC LE CONCOURS AGRICOLE

LES 14, 15 & 16 JUIN 1901

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 3 FÉVRIER 1901.

PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE M. BOUCOMONT, SOUS PRÉFET
DE SENLIS.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. Thirion remercie M. le Sous-Préfet d'avoir bien voulu répondre à son invitation de venir présider cette séance de distribution de récompenses, et dit que cela lui permettra de juger par lui-même des efforts et des sacrifices que s'impose la Société d'Horticulture pour propager le goût et l'instruction horticole dans toutes les classes de la société.

M. le Sous-Préfet répond qu'il est très heureux de se trouver au milieu de ces nombreux travailleurs et amateurs de jardins, dont il apprécie chaque jour les produits, comme il en admire les fleurs, principalement en ce moment, où

XIX^e VOLUME. — N^o 2. — FÉVRIER 1901.



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice : 10287
5554

SHAS



0 000000 055543

sont exposés devant lui, sur le bureau, de magnifiques Cyclamens. Il en complimente le producteur, M. Vaudier, jardinier chez M. de Waru. Il dit que, comme représentant du Gouvernement, il a le devoir d'encourager les efforts que fait la Société, à l'effet de propager le goût de l'horticulture, et il fait espérer sous peu une distinction honorifique pour un des membres les plus méritants; il termine, aux applaudissements unanimes de l'Assemblée, en proposant un ban pour M. Thirion.

Il donne ensuite la parole à M. Thirion pour l'expédition des affaires courantes.

M. Thirion met aux voix le procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

Sont admis membres de la Société :

M. GOSSET (Léon), jardinier chez M^{me} Moreau, à Saint-Léonard.

M. RAMEAU, jardinier au château de Brasseuse.

Et M. AVELINE (Isidore), faubourg Saint-Martin, à Senlis.

M. Thirion annonce à l'assemblée la mort de M^{me} Pouillard et de M^{me} Cultru; les plus sympathiques condoléances sont témoignées à ces familles si éprouvées.

Il procède ensuite au dépouillement de la correspondance, qui comprend :

1^o Dépêche de M. Audigier, vice-président, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance.

2^o Lettre de M. Guillemot, président de la Section de Chantilly, demandant que la distribution des récompenses du Concours de Chantilly se fasse à Chantilly. — M. Thirion lui a répondu que cela aurait pu se faire si la demande en avait été faite avant la dernière séance, de façon à être soumise au Conseil d'administration; mais que maintenant il ne lui était plus possible de rien changer à ce qui avait été décidé.

3^o Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique

annonçant que le 39^e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Nancy le 9 avril prochain.

4^o Lettre de M. Tassin, horticulteur à Nice, offrant l'envoi de légumes de primeurs, qu'il cultive dans son établissement horticole de Nice, pour les réunions mensuelles. Cette proposition est acceptée avec reconnaissance, et M. le Secrétaire-Général est chargé de lui répondre et de lui adresser en même temps les remerciements de la Société.

5^o Lettre de M. Silvestre, du Bois-d'Oingt (Rhône), annonçant l'envoi d'un exemplaire de l'Agenda des Horticulteurs pour 1901, et en proposant à un prix réduit pour les membres de la Société qui le désireraient.

6^o Règlement du Congrès d'horticulture, qui se tiendra à Paris, du 29 mai au 3 juin prochain.

7^o Programmes d'une Exposition horticole à Gand (Belgique), du 28 au 30 avril, et d'une autre, en la même ville, du 10 au 12 novembre.

8^o Tarif de pommes de terre de Tibulle-Collot, de Maizières (Haute-Marne); — Plants d'asperges et de fraisiers, de Corre et fils, à Saint-Germain-des-Fossés (Allier).

M. Thirion rend compte de la décision de la Société d'agriculture, qui a provisoirement choisi la date du 16 juin pour son Exposition à Pont-Sainte-Maxence; l'Exposition d'horticulture, devant se faire en même temps, il s'est mis en rapport avec M. Berdin, maire de Pont-Sainte-Maxence, qui lui a fait espérer une subvention de la ville de Pont, pour contribuer aux dépenses qui seront occasionnées par l'Exposition.

M. le Secrétaire-Général-Adjoint, donne connaissance à l'assemblée des décisions prises par le Conseil d'administration dans sa séance de ce jour :

Le Conseil, après avoir entendu la lecture du rapport de la Commission des Finances, que l'on trouvera dans le présent Bulletin, en a approuvé les comptes et a adopté le projet de budget pour 1901 tel qu'il a été présenté.

Sur la proposition de la Commission des Finances, le Conseil a décidé que la faculté pour les lauréats des concours, d'opter pour la médaille qui leur est attribuée ou pour sa valeur en argent, serait exclusivement limitée aux trois prix désignés ci-après, et en a fixé la valeur représentative ainsi qu'il suit :

Médaille d'or de 1 ^{re} classe.....	400 fr.
» de 2 ^e classe.....	50 »
Médaille de vermeil exceptionnelle.....	25 »

Etant bien entendu que les récompenses qui seraient offertes en nature seraient attribuées telles que la Société les auraient reçues.

Ces décisions sont approuvées par l'Assemblée.

M. le Secrétaire-Général fait ensuite l'appel des récompenses, et M. le Sous-Préfet remet de ses mains aux lauréats les médailles et diplômes qui leur sont attribués, les félicite de leurs succès, en ayant pour chacun une parole aimable.

A la suite de la distribution des récompenses, M. le Président donne la parole à M. Lozet, professeur, pour la leçon annoncée sur la taille et le traitement des rameaux à fruits du pêcher. Cette leçon intéresse vivement tous les assistants, qui témoignent leur satisfaction en applaudissant le dévoué professeur.

Il est ensuite procédé au tirage de la tombola, composée de fruits provenant du Jardin d'expériences, et la séance est levée à quatre heures.

Apports en séance :

Par M. VAUDIER : Huit pots de Cyclamens de Perse et de Hambourg variés, présentés dans des godets de 0^m10, avec 30 et 40 fleurs à chaque pied. — Il lui est attribué une mention très honorable avec félicitations.

M. Vaudier déclare avoir fait cet apport hors concours, et sur la demande de M. Boucomont, président, promet, pour

le Bulletin, un résumé de la culture du Cyclamen, telle qu'il la pratique.

On trouvera cette note dans le présent Bulletin.

PALMARÈS

Concours de Senlis, du 17 juin 1900.

Amateurs ou Jardiniers-Bourgeois.

Médaille de vermeil exceptionnelle, M. PECQUET, jardinier à l'Hôpital de Senlis.

Médaille de vermeil de 1^{re} classe, M. MOREL, propriétaire à Senlis.

Médaille de vermeil de 1^{re} classe, M. BILLION, jardinier chez M. Troncin, à Chamant.

Médaille de vermeil de 2^e classe, M. PRÉVOST, jardinier chez M^{me} Alépée, à Senlis.

Médaille d'argent de 1^{re} classe, M. Camille LOZET, jardinier chez M. Velut, à Senlis.

Médaille d'argent de 3^e classe, M. MONTIGNY, propriétaire à Senlis.

Horticulteurs-Marchands.

Médaille de vermeil de 2^e classe, M. DESSAT, horticulteur à Creil.

Médaille d'argent de 1^{re} classe, M. LOIZEAU, horticulteur-primeuriste à Senlis.

Médaille d'argent de 1^{re} classe, M. GODARD, à Crépy-en-Valois, pour ses cidres.

Concours de Chantilly, des 3-4 novembre 1900.

Horticulteurs-Marchands.

Prix d'honneur, médaille d'or de 1^{re} classe, offerte par M. le baron de Rothschild, M. FERRAUD, horticulteur à Vineuil.

1^{er} prix, médaille de vermeil, offerte par la Compagnie du Nord, M. PICHON, pépiniériste à Villers-Saint-Paul.

2^e prix, avec félicitations du jury, médaille de vermeil exceptionnelle, offerte par M. Vallon, maire de Chantilly, M. CARREAU, horticulteur à Chantilly.

3^e prix, médaille de vermeil de 1^{re} classe, offerte par M. François Spitznagel, M. MASSON, architecte-paysagiste à La Chaussée de-Gouvieux.

4^e prix, médaille de vermeil de 2^e classe, offerte par M. Vallon, maire de Chantilly, M. VIBERT, horticulteur à Senlis.

5^e prix, médaille d'argent, offerte par la Compagnie du Nord, M. BUDIN, horticulteur à Senlis.

Amateurs ou Jardiniers-Bourgeois.

Prix d'honneur, avec félicitations du jury, médaille d'or de 1^{re} classe, offerte par M^{me} la baronne James de Rothschild, M. RAMUS (Victor), jardinier chez M. Guillemot, à Chantilly.

1^{er} prix, médaille de vermeil exceptionnelle, offerte par la Ville de Chantilly, M. LECOURBE, jardinier chez M. Hurdebourg, à Saint-Maximin.

2^e prix *ex æquo*, médaille de vermeil de 1^{re} classe, offerte par M. Sylvain Berger, M. GUILLET, jardinier chez M. Rueff, à Chantilly.

2^e prix *ex æquo*, médaille de vermeil de 1^{re} classe, offerte par M. Poiret, M. SEMENCE, jardinier au château de Tillet.

3^e prix, médaille de vermeil de 2^e classe, offerte par M. Eschger, M. LÉGER, jardinier chez M^{me} Boyer, à Coye.

Industrie.

Médaille de vermeil de 2^e classe, offerte par la Ville de Chantilly, M. LOIZEAU, à Senlis, pour ses plans.

Médaille d'argent de 1^{re} classe, pour outillage horticole, M. PROTOT, quincaillier à Chantilly.

Médaille d'argent de 1^{re} classe, pour fruitier et plans, M. MASSON, architecte-paysagiste à La Chaussée-de-Gouvieux.

Médaille d'argent de 2^e classe, pour son herbier, M. GUILLET, jardinier chez M. Rueff, à Chantilly.

Médaille de bronze, pour ses différents genres de treillage, M. HERVIN, treillageur à Asnières-sur-Oise.

Concours de Senlis du 11 novembre 1900.

Horticulteurs-Marchands.

1^{er} prix, médaille de vermeil exceptionnelle, offerte par la Compagnie du Chemin de fer du Nord, M. MARIE, horticulteur à Senlis.

2^e prix *ex æquo*, médaille de vermeil de 1^{re} classe, M. PICHON, pépiniériste à Villers-Saint-Paul.

2^e prix *ex æquo*, médaille de vermeil de 1^{re} classe, M. BUDIN, horticulteur à Senlis.

Jardiniers-Bourgeois et Amateurs.

Prix d'honneur avec félicitations du jury, médaille d'or, offerte par la Ville de Senlis, M. VAUDIER, jardinier-chef chez M. de Waru, au château de la Bellefontaine-Senlis.

1^{er} prix *ex æquo*, médaille de vermeil exceptionnelle, M. BILLION, jardinier chez M. Troncin, à Chamant.

1^{er} prix *ex æquo*, médaille de vermeil exceptionnelle, M. CHÉRET, jardinier chez M. Thirion, à Senlis.

2^e prix, plaquette d'argent, offerte par M. de Waru, maire de Senlis, M. PRÉVOST, jardinier chez M^{me} Alépée, à Senlis.

3^e prix, médaille d'argent, offerte par la Compagnie du Chemin de fer du Nord, M. PROTHAIS, jardinier chez M. Montigny, à Senlis.

4^e prix, médaille d'argent de 1^{re} classe, M. THOMAS, jardinier chez M^{me} la comtesse de La Vault, à Chamant.

Médaille d'argent de 2^e classe, M. CORNU, aubergiste à Senlis, pour son raisin.

Médaille d'argent de 2^e classe, M. ROYER, à Plailly, pour ses alcools de fruits.

Médaille d'argent, offerte par le Ministre de l'agriculture, M. LOIZEAU, horticulteur à Senlis, pour ses plans de jardins.

Apports en séances pendant l'année 1900.

Médaille de vermeil de 2^e classe, M. CHORON, jardinier à Séry-Magneval.

Médaille d'argent de 1^{re} classe, M. PRÉVOST, jardinier chez M^{me} Alépée, à Senlis.

RAPPORT

de la Commission des Finances.

La Commission des Finances, nommée dans la séance de décembre, s'est réunie le 1^{er} février, sous la présidence de M. Montigny.

Etaient présents : MM. Thirion, président de la Société; Mouret, secrétaire-général, et tous les membres de la Commission.

Après examen des comptes présentés par M. Choquet, trésorier, et par M. Lozet, pour ce qui concerne le jardin, ainsi que des pièces comptables et des notes de réclamations restant à acquitter, la Commission a été heureuse d'y donner son approbation et de remercier à nouveau son trésorier de son dévouement à la Société, aux intérêts de laquelle il consacre son temps avec désintéressement.

Les rentrées, qui ont été opérées de la même manière que l'année précédente, se sont très bien faites; aussi les radiations ont elles été presque nulles.

De l'examen des comptes de l'exercice 1900, des pièces à l'appui des paiements et des notes de réclamations restant encore à acquitter, il résulte :

Qu'il existait en caisse au 31 décembre 1900.	3.107 fr. 50
Et qu'il reste à recouvrer.....	40 » »
Ensemble.....	3.147 » 50
Que les sommes encore dues s'élèvent à....	2.125 » 50
D'où un reliquat probable de.....	1.022 fr. »

PROJET DE BUDGET POUR 1901

Votre Commission a établi le budget de 1901 de la manière suivante :

RECETTES	
Solde actif, d'après les comptes ci-dessus...	1.022 fr. »
Médailles en caisse, après distribution des récompenses	(Mémoire).
Cotisations 1901.....	3.000 » »
Subvention du Ministère.....	500 » »
» du Département.....	500 » »
» de la Ville.....	200 » »
Legs Pigeaux.....	20 » »
Intérêts des capitaux placés.....	198 » »
Ensemble.....	5.440 fr. »
DÉPENSES	
Entretien de la salle des séances.....	20 fr. »
Chauffage.....	20 » »
Gage du concierge.....	25 » »
Contributions.....	43 45
Droits de mainmorte.....	4 25
Entretien de la maison du professeur.....	100 »
» du jardin d'expériences.....	200 »
» de la tente.....	50 »
Assurance de la maison.....	2 25
» de la tente.....	25 30
Concession d'eau au jardin.....	50 25
A reporter.....	510 fr. 50

Report.....	510 fr. 50	
Appointements et frais de déplacement du professeur	4.800	»
Frais de bureau	40	»
» de recouvrements.....	150	»
» d'impression des bulletins mensuels et affiches d'exposition.....	4.000	»
Cotisation à la Société pomologique	40	50
Abonnement à l' <i>Apiculture</i>	6	»
» au Laboratoire national d'Entomologie de Rouen.	40	»
Achats de livres et outils pour les tombolas..	400	»
Achats de médailles et jetons.....	400	»
Frais de concours en 1904	500	»
Prix aux élèves des concours d'horticulture dans les diverses sections.....	80	»
Frais de salle pour la distribution d-s prix..	20	»
Reconstitution des cotisations des membres perpétuels.....	500	»
Dépenses imprévues.....	13	»
Total égal	5.440 fr.	»

Nous déposons sur le bureau, en même temps que le rapport, le compte détaillé des recettes et dépenses de l'année 1900, des sommes restant encore dues au 31 décembre dernier, et toutes les pièces à l'appui, et nous vous en demandons l'approbation.

MOURET-APPERT.

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

Section de Chantilly.

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1901.

PRÉSIDENTE DE M. GUILLEMINOT.

La séance est ouverte à deux heures un quart.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

La correspondance se compose de :

1° Une lettre de M. Xavier Raspail, adressée à M. Masson, qui la dépose sur le bureau en disant qu'elle s'adresse à la Section tout entière.

2° Une intéressante communication de notre habile et dévoué collègue M. Ramus, jardinier chez M. Guilleminot, est déposé sur le bureau. Voici cette notice :

DESTRUCTION DU PUCERON LANIGÈRE

La propriété de M. Guilleminot s'est trouvée absolument infestée, en deux années, de Pucerons lanigères, sans que nous sachions exactement la provenance de cette maladie des arbres fruitiers. Nous pensons qu'elle a été importée des pépinières, par suite de nombreux achats d'arbres fruitiers opérés dans différentes régions.

Après avoir essayé sans résultat de toutes les méthodes, jus de tabac, alcool, lysol, etc., M. Guilleminot a conseillé la solution suivante, qui nous a pleinement réussi et a détruit, en très peu de temps, jusqu'au dernier de ces insectes. Nous sommes heureux de pouvoir publier cette formule, qui rendra, nous en sommes certain, de véritables services à l'horticulture :

Alcool dénaturé avec 10 % de Méthylène Régie, c'est-à-dire alcool dénaturé blanc	500 c ³
Glycérine.....	500 »
Eau	20 »
Sulfate de cuivre	2 grammes.

Ajouter la glycérine à l'alcool, faire fondre le sulfate de cuivre dans l'eau, et ajouter cette solution à la première. Les parties blanches cotonneuses, produites par le Puceron, devront être frottées avec un pinceau un peu dur chargé de cette solution. Au bout de deux jours, il ne restera plus trace de Puceron lanigère ; les parties blanches cotonneuses auront complètement disparu.

En examinant soigneusement les arbres, au bout de deux ou trois semaines, il est possible que l'on retrouve encore quelques traces de Pucerons dans les interstices de l'écorce des arbres, là où la solution n'aura pu atteindre les insectes. Il suffira de les brosser de nouveau avec le pinceau chargé de solution pour que le Puceron lanigère disparaisse à tout jamais. Nous pensons pouvoir employer cette solution, très étendue, pour la destruction du Tigre, dont la propriété est également infestée.

Nous serions très heureux de voir nos collègues employer cette solution et de voir les résultats obtenus par eux; nous sommes certains que les essais qu'ils feront viendront corroborer les nôtres.

VICTOR RAMUS,
Jardinier chez M. Guilleminot.

La lecture de cette communication, écoutée avec attention, donne lieu à de vifs remerciements de l'assemblée, qui adresse à M. Ramus toutes ses félicitations.

MM. Guilleminot et Debacq présentent pour faire partie de la Société, M. Charles LAMBERT, caissier de M. Balézeaux, notaire à Chantilly.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Lozet, professeur, entretient l'assemblée sur la manière dont s'opère l'assimilation du carbone dans les végétaux, et d'un insecte redoutable nommé Anthonome, qui dévore les organes essentiels des boutons à fruits des pommiers. On doit chercher à détruire ce coléoptère sous les formes successives de ses métamorphoses, qu'il soit à l'état de larve, de nymphe ou d'insecte parfait. A cet effet, pour opérer une chasse fructueuse, on étend une toile sous les arbres que l'on secoue vigoureusement.

La Section demande à ce que la lettre de M. Xavier Raspail soit insérée au Bulletin.

* *

LETTRE DE M. XAVIER RASPAIL

Gouvieux, le 4 février 1901.

Monsieur,

Dans l'intéressante communication que vous avez faite à la Section de Chantilly de la Société d'horticulture, vous avez très justement indiqué le Hannetonage comme le seul moyen efficace de combattre le Hanneton.

Vous avez rappelé également qu'il y a plus de soixante ans, les Conseils généraux votaient des subventions aux communes pour les engager à faire détruire cet insecte. A ce sujet, je vous signale le Conseil général de Saône-et-Loire qui a voté, à sa session d'août, une somme de 8.000 francs en prévision de la sortie triennale de 1901.

Vous pourrez donc citer cet exemple, qu'il serait à désirer de voir suivre par le Conseil général de l'Oise.

Je ne saurais trop vous féliciter de vos efforts pour faire sortir nos populations rurales de leur regrettable insouciance à l'égard d'un insecte dont la larve leur enlève, chaque année, une part importante des bénéfices qu'elles sont en droit de retirer de la terre.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

XAVIER RASPAIL.

Section de Creil.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1901

La séance est ouverte à quatre heures, dans une des salles de l'Ecole des garçons, sous la présidence de M. Coquatrix, conseiller d'arrondissement.

Assistaient à cette séance, avec la plupart des sociétaires de la Section, un certain nombre d'élèves du cours complémentaire.

Les membres présents procèdent à la reconstitution provi-

soire de leur Bureau ; puis l'honorable professeur, M. Lozet, fait, pour l'ouverture du cours, une leçon des plus intéressantes sur l'utilité et l'agrément que procure l'horticulture, les principaux phénomènes physiologiques dont nous sommes chaque jour les témoins, et que la science, aidée par l'observation, sait très bien expliquer.

A cinq heures, le programme étant épuisé, la séance est levée.

Section de Crépy-en-Valois.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1901.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Fasquelle.

Les membres présents sont : MM. Lozet, professeur, Fasquelle, Lafontaine, Gacongne, Oudin, Droux, Fricoté, Lejay, Choron, Dandrieux, Gaillard, Davesne, Cadot, Pépin, Fournival et Pavy.

M. Fasquelle remet, au nom de la Société, une médaille de vermeil et un diplôme à M. Choron, pour ses apports en 1900.

M. Lozet fait une conférence sur la taille des arbres fruitiers. Il montre la différence qui existe dans cette opération, selon qu'elle est pratiquée sur des arbres à fruits à noyau ou sur des arbres à fruits à pépins ; il traite ensuite la question suivante : *De l'assimilation du carbone par les végétaux.*

La Commission spéciale statue sur un apport fait par M. CHORON, et lui attribue une *mention simple*.

Cet apport comprend un lot de Primevères de Chine et des Crosnes du Japon.

Section de Pont-Sainte-Maxence.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1901.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Céler, président.

Etaient présents : MM. Céler, président ; Vinet, secrétaire ; Dangui-laume, Hennequin (Edm.), Hennequin (Eug.), Knuss, Lozet (Camille) et Riby.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Ont été présentés pour faire partie de la Société :

M. RICHER (Anatole), jardinier chez M. Vaudeville, à Pontpoint (par MM. Hennequin Edm. et Eug.).

M. Clément RAMEAU, jardinier au château de Brasseuse, par Barbery (par MM. Brassart et Vinet).

La parole est donnée à M. le Professeur, qui fait une leçon théorique sur la taille du pêcher, qui a été très suivie.

Les membres présents à la séance ont émis le vœu d'aller à la prochaine réunion à Saint-Martin-Longueau, pour faire la visite d'un jardin fruitier appartenant à M. Lavergne, charcutier à Paris, qui est très intéressant. Les membres non présents à la séance sont invités à y prendre part, et M. le Professeur est prié d'avancer son heure, c'est-à-dire de venir à midi au lieu de deux heures, heure qui a été fixée à la réunion pour partir. Réunion à la Mairie, comme d'habitude.

Après la leçon, il y a eu le tirage de la tombola, et la séance a été levée à quatre heures.

DÉGUSTATIONS

7 janvier.

POIRE PRÉSUMÉE ARMAND MOREL — Fruit gros, allongé, en forme de Saint-Germain. — Pédoncule court et mince, œil à fleur. — Peau fine, un peu sèche, jaune-verdâtre, très finement tiquetée et parfois marbrée de roux blond. — Chair blanche, assez fine, bien juteuse, sucrée, acidulée ; était insuffisamment mûre. — L'arbre faible, mais sain, est d'une fertilité précoce et soutenue.

16 janvier.

Une jolie pomme à chair ferme, bien sucrée, provenant d'un arbre de semis qui paraît devoir être très fertile. — Notre collègue, M. Loiseau, promet de la représenter, l'année prochaine, à la fin de l'hiver, en exemplaire plus fort. — A revoir.

18 janvier.

POIRE NOTAIRE LEPIN. — Fruit gros, pyriforme bosselé. — Pédoncule demi-long, gros, recourbé. — Peau grasse, fond doré, largement marbrée de roux clair. — Chair blanc-jauvâtre, demi-fine, presque fondante et juteuse, suffisamment sucrée et relevée. — Certainement bon s'il peut aller en février-mars.

CULTURE PRATIQUE DU CYCLAMEN de Perse.

Les semis de Cyclamen se font régulièrement dans la première quinzaine de novembre dans des terrines drainées remplies d'un tiers de terreau de feuilles, un tiers de terre de bruyère et un tiers de terre franche; les graines y sont placées à environ un centimètre de distance les unes des autres, environ 150 graines par terrine. Puis, recouvertes d'un centimètre de la même terre; cela fait, la surface des terrines est foulée légèrement, puis bassinée. Ces terrines sont ensuite placées sur les tablettes d'une serre basse, assez près du verre, à une température variant de 12 à 16 degrés centigrades.

La germination est assez lente mais s'effectue d'ordinaire un mois après le semis.

Lorsque les jeunes Cyclamens ont développé deux feuilles, il est procédé à un premier repiquage dans des terrines.

Les terrines ordinaires contiennent environ 90 à 100

jeunes Cyclamens; ils sont ensuite replacés dans la même serre.

Vers la fin d'avril ou commencement de mai, il est procédé à un repiquage à plein châssis sur une couche tiède composée de moitié feuille, moitié fumier, puis on étale une couche de 15 centimètres de la terre composée comme il est dit ci-dessus. Il contient environ 250 Cyclamens par châssis.

Ombrier les châssis jusqu'à parfaite reprise; on donne alors de l'air que l'on augmente progressivement.

Vers le 15 juillet, il est procédé à un second repiquage; on met environ 100 pieds par châssis. Les châssis ont été au préalable blanchis à la chaux. Lorsque la reprise est assurée, les châssis sont enlevés. Avoir soin d'ombrier, à cause des rayons du soleil, qui, à cette époque, sont très ardents.

Vers le mois de septembre, il est procédé à la mise en pots. Des pots de 12 à 14 centimètres sont suffisants pour le repotage. La terre se compose de moitié terreau de feuilles et moitié terre franche très bonne. Avoir soin de ne pas enterrer les bulles, chose essentielle.

Il faut drainer les pots de gravier de rivière. Après le repotage, l'on place les Cyclamens dans la précédente couche renouvelée. Les plants sont étouffés une deuxième fois sous les châssis, pour faciliter la reprise; l'on donne ensuite de l'air de plus en plus. L'on peut même retirer les châssis, autant que le temps le permettra.

Quand les plantes commencent à fleurir, il est nécessaire de faire toutes les semaines un mouillage, très léger pour commencer, avec de l'engrais humain additionné de quelques poignées de sulfate de fer, et augmenter progressivement l'engrais.

Aussitôt les premiers froids, les Cyclamens sont rentrés en serre tempérée. La floraison commence vers la fin octobre pour se continuer tout l'hiver.

Ayant pratiqué la culture du Cyclamen depuis de longues années avec de la terre légère, je n'ai jamais eu de produits

aussi jolis et aussi forts que depuis que j'emploie le procédé de terre forte, dont la composition est donnée ci-dessus. L'on a, par ce procédé, des Cyclamens donnant jusqu'à 40 fleurs à la fois.

A. VAUDIER,
Jardinier à la Bellefontaine.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Conservation des Cannas à grandes fleurs. — Bien des jardiniers se plaignent de ne pouvoir conserver convenablement des cannas à grandes fleurs pendant l'hiver. Il y a un procédé bien simple qui consiste à relever les plantes avec une bonne motte de terre, à les mettre les unes contre les autres dans des caisses en les recouvrant d'un peu de terre ou encore dans des pots. Elles doivent être placées dans un endroit éclairé de l'orangerie ou bien dans une serre froide, au-dessous d'une tablette en les approchant du chemin de façon qu'elles reçoivent de la lumière. Quelques arrosements pour empêcher qu'elles se dessèchent complètement sont suffisants.

Il faut aussi bien se garder de couper les tiges trop près des rhizomes; il est même nécessaire de laisser une longueur de 30 à 40 centimètres; on ne les enlève qu'après complet dessèchement. Au printemps, on commence à voir sortir les jeunes pousses, et c'est seulement à cette époque, c'est-à-dire lorsque les plantes se remettent en végétation qu'on doit les diviser.

(Journal de la Société centrale d'horticulture du Nord.)

*
* *

Des Vers blancs. — Les plantes de la famille des Crucifères contiennent du soufre en plus ou moins grande quantité;

toutes en se décomposant exhalent une odeur très forte causée par le dégagement du gaz hydrogène sulfuré.

Plusieurs jardiniers ont remarqué qu'à la suite de la culture de ces plantes, jamais ils ne rencontraient de vers blancs, de là leur est née l'idée, de planter des fraisiers dans des terrains occupés précédemment par des choux, choux-fleurs, choux de Bruxelles, navets, colza, etc.; leurs expériences furent couronnées de succès, il les contiuvèrent en enterrant dans les planches destinées à des plantations de fraisiers, des détritits de crucifères (feuilles, trognons de choux montés ou avariés, de navets gâtés) après les avoir préalablement hachés.

Aucun ver blanc n'a résisté; il a été remarqué également lors de la ponte, que ces terrains sont restés indemnes, la femelle du hanneton ne déposant pas ses œufs dans les terrains où il y a eu précédemment une plantation de crucifères, non plus que dans les terrains où des débris de ces plantes avaient été enterrés.

Cette façon de procéder peut aussi être utilement employée pour la plantation des arbres: une certaine quantité de ces détritits étant mis dans la fosse, éloigne pour un laps de temps nécessaire à la reprise, tous les vers blancs ou hannetons.

L'expérience n'est pas coûteuse, ceux qui désireraient s'en rendre compte, pourront la tenter facilement.

(Bulletin de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Meaux.)

*
* *

L'Artichaut. — 1° Voulez-vous des cardes d'artichaut pendant l'été? Elles seront d'autant plus recherchées à cette époque que les cardons manquent encore. Rien de plus facile: Après que les pieds, que vous avez l'intention de détruire, auront donné leurs capitules, coupez-en les feuilles à 2 centimètres au-dessus du sol. Si la terre est légère, but-

tez-les simplement, mais en deux fois pour obtenir meilleure réussite. Si vous avez des grands vases, des grands pots à fleurs, employez-les préférablement, surtout si votre sol est humide et compact. Vous les renverserez sur les vieux pieds à étioiler; une atmosphère ténébreuse se produira, et les cardes s'y développeront d'une tendresse extrême, jusqu'à 20 centimètres de hauteur.

2° En voulez-vous aussi pendant l'hiver? C'est probable si vous les avez déjà appréciées par l'application de la culture d'été.

Vous avez votre cave, sinon un endroit tiède où la lumière et l'air n'arrivent pas, un châssis bien clos, par exemple. On y portera dans le sable des vieux pieds arrachés, plantés près à près; on les arrosera, et ils y pousseront rapidement.

Vous n'avez ni cave, ni châssis, ni aucun endroit obscur, possédez-vous un emplacement éclairé, mais tiède; apportez-y dans le sable les pieds arrachés, que vous recouvrirez de vases, de vieilles futailles, de caisses renversées et couvertes.

Il gèle, impossible d'avoir facilement du jardin les légumes frais, qui sont enserrés dans la terre durcie; descendez à la cave, soulevez votre châssis ou vos vases ombrageants, et vous allez cueillir une récolte précieuse.

*
* *

Destruction des Limaces. — Voici un bon procédé pour détruire les limaces : Arrosez à huit jours d'intervalle les plantes que vous voulez débarrasser des limaces et des limaçons, avec de l'eau étendue de goudron de gaz. Le mélange ne doit pas être trop dense; la couleur café très claire indique un degré de saturation convenable.

Cet insecticide, très peu coûteux, sert en même temps d'engrais.

(Revue de l'Horticulture belge.)

Leçons d'Horticulture.

MARS 1901

1° *Pratique : Traitement des rameaux à fruits du Poirier; Greffage.*

2° *Théorique : Assimilation de l'oxygène et de l'hydrogène par les plantes; Classification des végétaux ligneux.*

<i>Senlis :</i>	Dimanche 3, à l'issue de la séance.
<i>Barbery :</i>	Jedi 7, à 10 h. 1/2, chez M. Boucher, maire.
<i>Crépy :</i>	Dimanche 10, à 2 heures, à l'école des garçons.
<i>Betz :</i>	Jedi 14, à 2 h. 1/2, à la mairie.
<i>Pont-Ste-Maxence :</i>	Dimanche 17, à midi précis, à la mairie, départ pour Saint-Martin.
<i>Creil :</i>	Mercredi 20, à 4 heures, à l'école des garçons.
<i>Chantilly :</i>	Dimanche 24, à 2 heures, salle des réunions.
<i>Nanteuil :</i>	Jedi 28, à 3 h. 1/2, à l'école des garçons.
<i>Senlis :</i>	Dimanche 31, toute la journée, au jardin d'expériences.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elles croiraient devoir lui demander.

Nous rappelons aux personnes qui ont des communications à faire relativement à l'Insectologie et à l'Apiculture, de bien vouloir les adresser à M. Hardret, secrétaire pour l'Apiculture.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	10 fr.
3 fois de suite. . .	6 »»		12 fois de suite. . .	18 »»

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société a décidé que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur art (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Lesdits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société a affecté une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. CAVAILLER, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.